

Réf: Dossier N° 021538

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ATM GOLD COTE D'IVOIRE » en abrégé « ATMG CI SARL »

Siège social Abidjan, Treichville, treichville,

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/03/2021 reçus par Me SORHO-YEO GNINAFOLO, et enregistrés a la DGI le 26/05//2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ATM GOLD COTE D'IVOIRE » en
abrégé « ATMG CI SARL »

Objet : L'exportation et la commercialisation et de produits
miniers

L'exploitation semi-industrielle produits miniers sans
exception (or, diamant etc...);

La prospection de toutes substances minérales et la
réalisation de toutes études nécessaires à la mise en
exploitation de tous gisements miniers dont les droits d'
exploitation lui seraient confiés ;-

La réalisation de toutes opérations d'exploitation minière,
notamment l'extraction, le traitement, la transformation des
substances minérales, la mise en valeur et la construction de
mines ;-

Le transport pour son compte de produits miniers-

La prise de participations dans toutes sociétés pouvant se
rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à
tous objets similaires et généralement toutes opérations
connexes- Et plus généralement, la réalisation de toutes
opérations commerciales, industrielles, agricoles, financières,

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et
entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Treichville, treichville,

Dirigeant(s) : M ADEKOMI MORUF TOPE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-03352 du 23/08/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°22369/GTCA/RC/2021 du 23/08/2021

